

LA RÉVOLTE

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

Paraissant tous les huit jours

SOMMAIRE

LA LOI DE LA VIE. Michel Bakounine.

LE PROGRAMME D'ERFURTH. X. Merlino.

L'ARGENT. J.-K. Huysmans.

LE SANS-TRAVAIL. J. Lécobier.

L'EXPLOITATION CHEZ LES BÊTES. Mayne-Reid.

EXCUSES. Zo d'Axa.

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

LA LOI DE LA VIE¹

L'homme, comme tout ce qui est, est matière. Son âme, son esprit, ses pensées, sa morale en sont des produits, et il ne peut en faire impunément abstraction.

Toutes les fois qu'il le tente, il y retombe et d'une manière fâcheuse pour lui. Son immatérialité présente se traduit toujours dans le fait en brutalité, en bestialité, en négation de l'humanité. Tout ce qu'il peut, tout ce qu'il doit faire, c'est d'*humaniser* la matière tant en lui-même, qu'en dehors de lui-même, et il l'humanise en la rendant toujours de plus en plus favorable au complet développement de son humanité, au moyen du travail, de la science et de l'éducation qu'il se donne à lui-même, sous la direction de cette dernière combinée avec l'expérience historique de la vie. Il est bien entendu que lorsque je parle de l'homme historique je parle toujours de l'homme collectif, de la société, puisque l'homme individuel, considéré en dehors de la société, n'a jamais eu d'histoire, par cette simple raison que comme homme quel que peu développé, comme animal pensant, ou même seulement capable de prononcer quelques mots, il n'a jamais existé; car je le répète encore, l'animal appelé homme, ne devient réellement homme qu'en société et seulement par le concours de toute la société. La liberté individuelle elle-même est un produit de ce travail collectif matériel, intellectuel et moral de tout le monde.

Qu'est-ce que l'Humanité? C'est l'animalité douée de la faculté d'abstraction ou de généralisation, ou du plus haut degré connu de l'intelligence; faculté également matérielle, puisqu'elle est le fonctionnement d'un organe tout à fait matériel qu'on appelle le cerveau, et qui loin d'être exclusivement propre à l'homme, se manifeste, de plus en plus développée, dans la série ascendante des espèces animales, depuis l'être animé le plus informe jusqu'à l'homme.

Mais dans l'homme seul elle arrive à cette puissance d'abstraction qui lui permet de s'élever par sa pensée non seulement au-dessus de toutes les choses qui l'entourent, mais en-

core au-dessus de lui-même, comme être réel, vivant et sentant.

C'est grâce à cette faculté que par un lent travail historique qui développe son esprit, l'homme arrive successivement à embrasser l'ensemble des choses et à saisir les lois générales et constantes qui se manifestent dans leurs rapports et dans leur développement.

Et c'est en appliquant à sa vie et à ses rapports sociaux les lois naturelles qu'il découvre ainsi, qu'il parvient à perfectionner peu à peu son animalité primitive et à la transformer en humanité.

L'humanité c'est donc l'animalité transformée par une pensée progressive et par l'application progressive de cette pensée à la vie. Car la vie animale elle-même n'est pas du tout aussi brutalement matérielle que les théologiens, les idéalistes conséquents sont portés à le croire: les animaux dont toute l'existence se concentre exclusivement dans la double passion de la digestion et de la reproduction appartiennent aux espèces les plus inférieures.

Mais dans les espèces les plus développées sous le rapport de l'intelligence, dans celles qui se rapprochent de l'homme, vous trouverez les germes de toutes les passions de l'homme, sans en excepter aucune, vous y trouverez l'amour des enfants, le sentiment religieux, le sacrifice, la passion sociale, le dévouement patriotique et même un commencement de curiosité scientifique. Sans doute le soin du ventre et l'amour sexuel y jouent un rôle dominant, mais ne jouent-ils pas un rôle sinon aussi dominant, au moins excessivement important dans le monde humain lui-même?

Pour se conserver, l'animal comme individu, doit manger, et comme espèce, il doit se reproduire.

Voilà le fond premier, réel de la vie, commun à toutes les espèces d'animaux, depuis les plus inférieures, inclusivement jusqu'à l'homme.

Toutes les autres facultés et passions ne peuvent se développer qu'à condition que ces deux besoins primordiaux soient satisfaits. C'est la loi souveraine de la vie à laquelle aucun être vivant ne saurait se soustraire.

MICHEL BAKOUNINE.

LE PROGRAMME D'ERFURTH

Un dernier Mot sur la Social-Démocratie Allemande

II. — PARTIE PRATIQUE

Tout ce qui a précédé, au fond, n'est que l'ornement du cadre: le programme vrai est dans les paragraphes qui suivent. Nous allons les analyser l'un après l'autre.

hommes et les femmes au-dessus de 20 ans et votation secrète, à avoir lieu un jour de fête.

Vote proportionnel et provisoirement révision des circonscriptions électorales à chaque nouveau recensement de la population Législature biennale. Indemnité aux députés. Abolition des incapacités électorales.

Cette liste des réformes électorales, qu'on préconise en Allemagne, pays de suffrage universel, peut servir d'enseignement aux pays où on commence seulement à demander le suffrage universel. On dit d'abord au peuple qu'il ne s'agit que d'obtenir le suffrage: puis on trouve qu'il faut corriger les listes, le mode de votation, le scrutin, etc.

Plus on « réforme » et plus la machine électorale devient compliquée (comme dans le cas du vote proportionnel); et plus elle est compliquée, plus le gouvernement et les comités électoraux peuvent la manœuvrer à leur gré et au gré de leurs intérêts. Rien de plus dangereux que l'indemnité aux députés. A la veille de chaque vote le Gouvernement n'aurait qu'à menacer de la dissolution de la Chambre et on verrait les députés ouvriers, habitués à vivre de l'indemnité, s'accommoder prudemment de la volonté ministérielle. Quelque petite faveur clandestine ferait le reste. Ce n'est pas de la calomnie cela: c'est la logique du système.

2^o Législation directe par le peuple au moyen des droits d'initiative et de veto: Autonomie administrative (self government) du peuple dans l'Empire, dans l'Etat, dans la province, dans la commune. Election populaire et responsabilité civile et pénale des fonctionnaires. Vote annuel des impôts.

Tout cela, bien entendu, sous le régime capitaliste. L'ouvrier devrait en même temps travailler à la fabrique ou dans la mine, fréquenter les cours universitaires de finance et de droit public, élire une kyrielle de représentants, de juges et de fonctionnaires, gérer ses propres affaires dans la Commune, dans la Province, dans l'Etat et dans le royaume, et tous les ans voter ou refuser les impôts!

Il est facile de se persuader que ce pauvre martyr d'ouvrier deviendrait une marionnette dans les mains des politiciens; pour lui faire voter un impôt on lui ferait croire à l'imminence d'une guerre en répandant des bruits alarmants, comme on le fait à présent pour influencer les cours publics.

S'il s'obstinait dans un refus, on se passerait tout simplement de son approbation; l'Etat ne peut pas cesser d'exister. Reste la responsabilité des fonctionnaires. Les social-démocrates allemands sont allés déterrer même ce cadavre!

Cependant, tout hommes pratiques qu'ils soient ou croient être, ils n'ont pas songé à une chose fort simple: c'est que tant qu'il existera un Empire, l'Empire empêchera le self-government du peuple dans l'Etat; tant qu'il y aura des Etats les Etats empêcheront le self-government du peuple dans leurs provinces res-

¹ La Théologie politique de Mazzini et l'Internationale

² Suffrage universel égal et direct pour les

pectives; et tant qu'il y aura des provinces, les provinces empêcheront le self-government dans les communes. C'est encore la logique du système.

3° Instruction militaire pour tout le monde. Nation armée au lieu de l'armée permanente. Décision sur la paix et la guerre réservée au Parlement. Arbitrage international.

Faisons d'abord une remarque générale pour toutes les réformes préconisées dans ce programme. Elles demandent pour être comprises des masses populaires un temps incalculable, et la plupart demandent des siècles pour être réalisées. Ce n'est pas sans une révolution, en tous cas, qu'on arrivera en Allemagne à l'abolition de l'armée permanente!

Ensuite, observez la logique du programme. Tant qu'il s'agit de voter des impôts, les « représentants du peuple » n'inspirent pas beaucoup de confiance: il faut que le peuple se prononce en personne. Il peut disposer ainsi de sa bourse, mais il ne peut pas disposer de sa vie. Le droit de guerre est attribué au Reichstag. On devine quel usage est apte à faire de cette prérogative une masse parlementaire irresponsable.

4° Abolition de toutes les lois entravant la liberté de parole, de réunion et d'association.

Nous nous sommes déjà entretenus de ces lois.

5° Abolition de toutes les lois qui assignent à la femme une condition juridique inférieure à celle de l'homme.

La dépendance de la femme tient d'abord aux conditions économiques, puis aux mœurs, très peu à la loi.

6° Plus de religion officielle ou reconnue par le Gouvernement comme institution publique. Plus de subvention ou dotation publique aux institutions ecclésiastiques. Plus d'ingérence gouvernementale dans les affaires et dans les organisations religieuses.

En Amérique il en est ainsi. Est-ce qu'on y est pour cela plus avancé? L'Armée du Salut n'est pas une secte subventionnée par le Gouvernement, mais elle l'est bien par les classes qui ont intérêt d'entretenir et de fomenter la superstition chez la masse populaire.

7° Laïcité de l'école. Instruction publique et obligatoire. Enseignement moyen d'instruction et entretien gratuit dans les écoles populaires et dans les institutions supérieures pour les élèves censés capables de développer leur instruction.

Avec ce paragraphe commence la série des gratuités. Elle continue ainsi:

8° Gratuité de la justice et de la défense. Election populaire des juges. Indemnité aux victimes des erreurs judiciaires. Abolition de la peine de mort.

Et finalement:

9° Gratuité de l'assistance médicale et des médecines. Gratuité des enterrements.

Toutes ces gratuités, il y a lieu de le craindre, reviendraient fort chères au peuple. Qui en profiterait? Ce serait sans doute la bourgeoisie qui en profiterait dans une plus grande mesure, notamment de celles de l'enseignement et des procès, lesquels, disons-le en passant, augmenteraient dans une proportion épouvantable, au grand détriment de ce qui reste encore de bonne foi et d'honnêteté dans les négoce et dans les rapports privés.

Quant aux médecins et aux médecines qu'on offre au peuple, nous n'oserions pas lui en garantir la qualité. Peut-être on lui octroyera bien l'enterrement.

Enfin, le dédommagement aux victimes des erreurs judiciaires ne nous paraît pas de nature à encourager ceux qui ont commis les erreurs à les reconnaître.

Nous arrivons ainsi au paragraphe 10, qui est particulièrement lourd.

10° Impôt progressif sur les revenus et sur les fortunes pour subvenir aux dépenses publiques, en tant qu'il faudra y subvenir par des impôts. Obligation de la déclaration pour la constatation du revenu imposable. Impôt de succession progressif selon la valeur de l'héritage et le degré de parenté. Abolition de tous les impôts indirects, droits de douane et autres mesures de politique économique, qui sacrifient les intérêts de la généralité à ceux d'une minorité privilégiée.

Quel mirage on évoque ici devant les yeux de l'ouvrier! En substituant les impôts directs aux impôts indirects, le fardeau de l'impôt passerait des épaules de l'ouvrier à celles du bourgeois: le propriétaire, le capitaliste payeraient même pour l'instruction, pour l'assistance, pour l'enterrement du pauvre!

Je n'ai pas besoin d'entrer ici dans la discussion de l'incidence et de la répercussion des impôts.

Il est évident que les classes possédantes et dirigeantes, vivant du produit du travail des ouvriers, demanderaient à ceux-ci les moyens de payer les impôts. Le propriétaire élèverait le fermage ou le loyer, le patron diminuerait les salaires, le marchand hausserait les prix.

L'impôt sur le revenu retombe ainsi sur le travailleur et l'impôt de succession est même prélevé du revenu par les riches; ce n'est que les petites propriétés qui succombent à l'impôt de succession et au partage entre héritiers.

Enfin, qu'est-ce toute cette partie du programme, sinon une tentative de ressusciter, de galvaniser les idées de la démocratie libérale d'antan qui sont, selon les paroles de la Bible, un sépulcre blanchi?

Nous arrivons maintenant à la fameuse législation du travail.

« Pour la protection de la classe ouvrière, — dit le programme d'Erfurth, — le parti social-démocrate allemand demande:

« 1° Une législation efficace, nationale et internationale, pour la protection du travail sur les bases suivantes:

Il est facile de dire: une législation efficace, nationale et internationale. Mais peut-on l'obtenir? De quels moyens dispose la social-démocratie allemande pour obliger le capitaliste anglais à appliquer la journée *maxima* de travail au *coolie* indien et au *fellah* égyptien? Ou bien défendra-t-on l'importation des objets manufacturés et du blé produit à bon marché à l'étranger? Mais alors il faut en revenir aux droits de douanes, il faut faire payer à l'ouvrier allemand le pain et les autres objets de première nécessité plus cher qu'il pourrait trouver à les acheter et permettre ainsi à des propriétaires et à des capitalistes de s'enrichir à ses frais. Le dilemme est précisément: la protection pour tout le monde ou pour personne.

Si maintenant on renonçait à l'idée d'une législation universelle du travail, il serait nécessaire de renoncer aussi à la législation nationale; toute la chose tomberait, ainsi, dans l'eau.

Mais suivons, par un scrupule de conscience, l'énumération des lois sur le travail, que revendique le parti social-démocrate allemand.

a. Journée normale de travail *maxima* de huit heures.

Ainsi, huit heures pour toutes les industries, pour tous les travaux, pour toutes les latitudes, pour toutes les saisons — dans la fabrique et à domicile — que l'ouvrier en veuille ou qu'il n'en veuille pas, qu'il travaille pour son compte ou pour un salaire, qu'il gagne beaucoup ou pas assez pour vivre.

Il est vrai qu'on dit « normale », mais on n'indique pas les exceptions; et il est à craindre que si on commençait à en faire, on ne s'arrêterait pas de si tôt.

Il est vrai aussi qu'on ne dit pas que le *over time* (travail supplémentaire qu'on fait après

les heures réglementaires) sera défendu. On sait que ce travail augmente lorsqu'on limite la journée normale.

Il n'est non plus question, dans le programme, de fixer des salaires minimum.

Il n'est non plus question de contrôler les prix des objets de première nécessité, ni les loyers, ni la qualité des marchandises.

Il n'est non plus question du problème fondamental, — assurer du travail à l'ouvrier, en trouver à ceux qui en manquent.

Rien de tout cela: et on prétend avoir trouvé le secret d'améliorer le sort de l'ouvrier? On le prétendait du moins, car la phrase relative du projet primitif a été supprimée dans la rédaction définitive. A-t-on reconnu par cette omission l'impossibilité d'une amélioration sérieuse sous le régime actuel, ou bien a-t-on voulu laisser penser que ce n'est pas à une simple amélioration qu'on vise ici, mais à la solution entière du problème social?

Pourtant la journée de huit heures ne saurait faire des merveilles. Elle ne pourra être obtenue que dans les pays et dans les métiers où le capitaliste pourra se dédommager soit par l'introduction de nouvelles machines, soit par l'amélioration de la qualité du produit, et surtout par de différents arrangements de l'exploitation, qui lui permettront de tirer un plus grand produit de huit heures de travail de l'ouvrier, qu'il n'en tire aujourd'hui de neuf ou de dix. L'ouvrier devra faire un travail plus intense, plus continu, et il sera, au bout de huit heures, plus épuisé qu'il ne l'est à la fin de la journée actuelle.

Sera-ce un avantage pour l'ouvrier? Faut-il compter au nombre des avantages de la journée de huit heures aussi l'emploi d'un plus grand nombre de femmes, la concentration des capitaux, l'augmentation de la surproduction temporaire et des crises, du chômage annuel de l'ouvrier et de l'exploitation à domicile (*sweating system*)?

Passons aux autres chefs de la législation du travail:

b. Prohibition du travail salarié (*Erwerbsarbeit* — en contre opposition, apparemment, du travail d'instruction) pour les enfants au-dessous de 14 ans.

c. Prohibition du travail de nuit, exception faite des industries qui, par leur nature, pour des raisons techniques ou dans l'intérêt public, l'exigent.

d. Intervalle de 36 heures d'une semaine de travail à l'autre.

e. Prohibition du « truck-system ».

Voilà bien des prohibitions qui ne seront pas respectées, que souvent l'ouvrier même voudra et devra malheureusement violer, et qui lui procureront un redoublement de vexations et de fatigue dans la plupart des cas!

Souvenons-nous que l'ouvrier est esclave de la misère, et passons.

2° Institution d'un bureau impérial du travail, — avec fonctionnaires districtaux et chambres de travail, — chargé de la surveillance de toutes les entreprises industrielles et de s'enquérir et de s'enquérir et de régler tous les rapports de travail dans les villes et dans les campagnes. Hygiène industrielle.

Un Ministère de travail, servi par une armée de fonctionnaires, et ayant à régler et diriger « tous les rapports du travail dans les villes et dans les campagnes », forme depuis quelque temps le *desideratum* des chefs de la social-démocratie de plusieurs pays. Le système qu'ils imaginent, le pouvoir qu'ils convoitent, sont simplement épouvantables.

3° Egalité des travailleurs agricoles, des domestiques et des ouvriers industriels devant la loi. Abolition des règlements concernant les premiers.

Encore un pieux désir. Peut-on décréter l'égalité des paysans et des ouvriers des villes? Si les premiers se trouvent dans la dépendance absolue des seigneurs territoriaux, ce

n'est pas une loi qui pourra déclarer le contraire.

4° Garantie du droit de coalition.

Nous savons l'usage que font de ce droit les propriétaires, les capitalistes et les monopoles.

5° L'assurance ouvrière revendiquée entièrement à l'Etat, avec participation de l'ouvrier à l'administration.

Encore une gigantesque entreprise du Gouvernement. La législation du travail en général, l'assurance obligatoire en particulier est un moyen puissant pour enchaîner l'ouvrier, le transformer en soldat, en automate mu par les fils d'un règlement et assujéti au pouvoir disciplinaire des fonctionnaires du Gouvernement. C'est le plan antisocialiste par excellence.

Tel est le programme d'Erfurth, fruit de quinze ans de réaction socialiste et d'agitation électorale à base du suffrage universel accordé aux classes ouvrières pour les tromper, les diviser et les détourner de la voie révolutionnaire.

Je n'ai pourtant pas encore parlé d'une chose, et celle-ci est très grave. Il y a une phrase obscure dans le paragraphe concernant l'internationalité du mouvement ouvrier. « Le parti social-démocrate allemand, y est-il dit, se déclare solidaire de tous les ouvriers des autres pays qui ont conscience de classe (*Klassenbewusstsein*) ».

Il y a de l'arrière-pensée dans ces lignes, comme il y en eut dans l'opposition faite à Bruxelles à la résolution Domela-Nieuwenhuis.

Les paysans russes ont-ils conscience de classe? Peut-être que non. Sous ce prétexte les social-démocrates allemands, Bebel en tête, peuvent marcher contre eux — et contre les Français, par conséquent — dans les rangs de l'armée impériale. Bebel l'a dit à Berlin et à Erfurth, et cela n'est plus un secret pour personne.

En ce moment-ci on prêche une vraie croisade contre la Russie dans les rangs de la social-démocratie allemande: ceux qui la prêchent ce sont les collègues de Vollmar dans la direction du parti et au Parlement.

Les ouvriers européens se massacreront cette fois au nom de la *Klassenbewusstsein* internationale, et leurs aspirations seront noyées dans le sang des prochains champs de bataille!

X. MERLINO.

pectives; et tant qu'il y aura des provinces, les provinces empêcheront le self-government dans les communes. C'est encore la logique du système.

3° Instruction militaire pour tout le monde. Nation armée au lieu de l'armée permanente. Décision sur la paix et la guerre réservée au Parlement. Arbitrage international.

Faisons d'abord une remarque générale pour toutes les réformes préconisées dans ce programme. Elles demandent pour être comprises des masses populaires un temps incalculable, et la plupart demandent des siècles pour être réalisées. Ce n'est pas sans une révolution, en tous cas, qu'on arrivera en Allemagne à l'abolition de l'armée permanente!

Ensuite, observez la logique du programme. Tant qu'il s'agit de voter des impôts, les « représentants du peuple » n'inspirent pas beaucoup de confiance: il faut que le peuple se prononce en personne. Il peut disposer ainsi de sa bourse, mais il ne peut pas disposer de sa vie. Le droit de guerre est attribué au Reichstag. On devine quel usage est apte à faire de cette prérogative une masse parlementaire irresponsable.

4° Abolition de toutes les lois entravant la liberté de parole, de réunion et d'association.

Nous nous sommes déjà entretenus de ces lois.

5° Abolition de toutes les lois qui assignent à la femme une condition juridique inférieure à celle de l'homme.

La dépendance de la femme tient d'abord aux conditions économiques, puis aux mœurs, très peu à la loi.

6° Plus de religion officielle ou reconnue par le Gouvernement comme institution publique. Plus de subvention ou dotation publique aux institutions ecclésiastiques. Plus d'ingérence gouvernementale dans les affaires et dans les organisations religieuses.

En Amérique il en est ainsi. Est-ce qu'on y est pour cela plus avancé? L'Armée du Salut n'est pas une secte subventionnée par le Gouvernement, mais elle l'est bien par les classes qui ont intérêt d'entretenir et de fomenter la superstition chez la masse populaire.

7° Laïcité de l'école. Instruction publique et obligatoire. Enseignement moyen d'instruction et d'entretien gratuit dans les écoles populaires et dans les institutions supérieures pour les élèves censés capables de développer leur instruction.

Avec ce paragraphe commence la série des gratuités. Elle continue ainsi:

8° Gratuité de la justice et de la défense. Election populaire des juges. Indemnité aux victimes des erreurs judiciaires. Abolition de la peine de mort.

Et finalement:

9° Gratuité de l'assistance médicale et des médecines. Gratuité des enterrements.

Toutes ces gratuités, il y a lieu de le craindre, reviendraient fort chères au peuple. Qui en profiterait? Ce serait sans doute la bourgeoisie qui en profiterait dans une plus grande mesure, notamment de celles de l'enseignement et des procès, lesquels, disons-le en passant, augmenteraient dans une proportion épouvantable, au grand détriment de ce qui reste encore de bonne foi et d'honnêteté dans les négoce et dans les rapports privés.

Quant aux médecines et aux médecines qu'on offre au peuple, nous n'oserions pas lui en garantir la qualité. Peut-être en lui octroyera-t-on bien l'enterrement.

Enfin, le dédommagement aux victimes des erreurs judiciaires ne nous paraît pas de nature à encourager ceux qui ont commis les erreurs à les reconnaître.

Nous arrivons ainsi au paragraphe 10, qui est particulièrement lourd.

10° Impôt progressif sur les revenus et sur les fortunes pour subvenir aux dépenses publiques, en tant qu'il faudra y subvenir par des impôts. Obligation de la déclaration pour la constatation du revenu imposable. Impôt de succession progressif selon la valeur de l'héritage et le degré de parenté. Abolition de tous les impôts indirects, droits de douane et autres mesures de politique économique, qui sacrifient les intérêts de la généralité à ceux d'une minorité privilégiée.

Quel mirage on évoque ici devant les yeux de l'ouvrier! En substituant les impôts directs aux impôts indirects, le fardeau de l'impôt passerait des épaules de l'ouvrier à celles du bourgeois: le propriétaire, le capitaliste payeraient même pour l'instruction, pour l'assistance, pour l'enterrement du pauvre!

J'en ai pas besoin d'entrer ici dans la discussion de l'incidence et de la répercussion des impôts.

Il est évident que les classes possédantes et dirigeantes, vivant du produit du travail des ouvriers, demanderaient à ceux-ci les moyens de payer les impôts. Le propriétaire élèverait le fermage ou le loyer, le patron diminuerait les salaires, le marchand hausserait les prix.

L'impôt sur le revenu retombe ainsi sur le travailleur et l'impôt de succession est même prélevé du revenu par les riches; ce n'est que les petites propriétés qui succombent à l'impôt de succession et au partage entre héritiers.

Enfin, qu'est-ce toute cette partie du programme, sinon une tentative de ressusciter, de galvaniser les idées de la démocratie libérale d'antan qui sont, selon les paroles de la Bible, un sépulcre blanchi?

Nous arrivons maintenant à la fameuse législation du travail.

« Pour la protection de la classe ouvrière, — dit le programme d'Erfurth, — le parti social-démocrate allemand demande:

« 1° Une législation efficace, nationale et internationale, pour la protection du travail sur les bases suivantes: »

Il est facile de dire: une législation efficace, nationale et internationale. Mais peut-on l'obtenir? De quels moyens dispose la social-démocratie allemande pour obliger le capitaliste anglais à appliquer la journée *maxima* de travail au *coolie* indien et au *fellah* égyptien? Ou bien défendra-t-on l'importation des objets manufacturés et du blé produit à bon marché à l'étranger? Mais alors il faut en revenir aux droits de douanes, il faut faire payer à l'ouvrier allemand le pain et les autres objets de première nécessité plus cher qu'il pourrait trouver à les acheter et permettre ainsi à des propriétaires et à des capitalistes de s'enrichir à ses frais. Le dilemme est précisément: la protection pour tout le monde ou pour personne.

Si maintenant on renonçait à l'idée d'une législation universelle du travail, il serait nécessaire de renoncer aussi à la législation nationale; toute la chose tomberait, ainsi, dans l'eau.

Mais suivons, par un scrupule de conscience, l'énumération des lois sur le travail, que revendique le parti social-démocrate allemand.

a. Journée normale de travail *maxima* de huit heures.

Ainsi, huit heures pour toutes les industries, pour tous les travaux, pour toutes les latitudes, pour toutes les saisons — dans la fabrique et à domicile — que l'ouvrier en veuille ou qu'il n'en veuille pas, qu'il travaille pour son compte ou pour un salaire, qu'il gagne beaucoup ou pas assez pour vivre.

Il est vrai qu'on dit « normale », mais on n'indique pas les exceptions; et il est à craindre que si on commençait à en faire, on ne s'arrêterait pas de si tôt.

Il est vrai aussi qu'on ne dit pas que le *overtime* (travail supplémentaire qu'on fait après

ment dans les hommes les plus humains et les plus vertueux, quoique eux seuls, sans doute, l'éprouvent d'une manière délicate et profonde: il existe encore à quelque degré dans le cœur des plus grands scélérats, des hommes qui ont violé les plus audacieusement les lois de la société.

ADAM SMITH.

(Théorie des sentiments moraux).

Un industriel richissime disait de D'Alembert: « Cela veut raisonner, et n'a pas mille écus de rente! »

STENDHAL.

(D'un nouveau complot contre les industriels).

L'avenir presse. Demain ne peut attendre. L'humanité n'a pas une minute à perdre. Vite, vite, dépêchons, les misérables ont les pieds sur le feu rouge. On a faim, on a soif, on souffre.

VICTOR HUGO.

Partout où un grand homme exprime ses pensées existe un calvaire.

H. HEINE.

Toute religion est une tyrannie.

SYLVAIN MARÉCHAL.

C'est voler que de vivre dans le monde sans rien essayer pour le rendre meilleur.

TH. BENTZON.

Il est des hommes dont la digestion intéresse ceux là mêmes de leurs congénères dont l'estomac est vide.

DIDEROT.

Peu d'hommes sont enchaînés à la servitude, un grand nombre s'y enchaînent.

SÉNÈQUE.

Qu'est-ce que l'anarchie, d'abord? Absence d'autorité dans un Etat, dit le dictionnaire. Partant, qu'est-ce qu'un anarchiste? L'ennemi du gouvernement, de tout gouvernement.

Pourquoi l'anarchiste est-il l'ennemi de tout gouvernement?

Parce que « quelque inconvénient que puisse avoir le système anarchiste, le mal pour les hommes sera toujours beaucoup moindre que celui que leur

procurent un renouvellement de relations et de fatigue dans la plupart des cas!

Souvenons-nous que l'ouvrier est esclave de la misère, et passons.

2° Institution d'un bureau impérial du travail, — avec fonctionnaires districtaux et chambres de travail, — chargé de la surveillance de toutes les entreprises industrielles et de s'enquérir et de régler tous les rapports de travail dans les villes et dans les campagnes. Hygiène industrielle.

Un Ministère de travail, servi par une armée de fonctionnaires, et ayant à régler et diriger « tous les rapports du travail dans les villes et dans les campagnes », forme depuis quelque temps le *desideratum* des chefs de la social-démocratie de plusieurs pays. Le système qu'ils imaginent, le pouvoir qu'ils convoitent, sont simplement épouvantables.

3° Egalité des travailleurs agricoles, des domestiques et des ouvriers industriels devant la loi. Abolition des règlements concernant les premiers.

Encore un pieux désir. Peut-on décréter l'égalité des paysans et des ouvriers des villes? Si les premiers se trouvent dans la dépendance absolue des seigneurs territoriaux, ce